

Le déploiement du développement durable entre sécurité, peurs et catastrophes.

François Mancebo
Professeur
Université Joseph Fourier -Grenoble 1
IGA, 14 bis avenue Marie Reynoard, 38100 Grenoble
Tél. 06.12.53.74.46
email francois.mancebo@ujf-grenoble.fr
webpage <http://iga.ujf-grenoble.fr/territoires/membres/chercheurs/Mancebo.htm>

Résumé : Il est important d'analyser le rôle joué par la sécurité, les représentations du risque et les catastrophes dans le déploiement du développement durable. Ce que les gens perçoivent de leur environnement donne donc lieu à un travail de négociation et de réinterprétation, qu'il convient d'intégrer en permanence. Les arbitrages sur le type de durabilité et sur la place accordée à l'information régulatrice y jouent un rôle essentiel.

Introduction :

L'introduction massive des préoccupations environnementales dans le champ politique date de la fin du 20^e siècle. Pourtant dès 1867, Perkin Marsh, entre autres, évoquait la responsabilité de l'homme par "*sa négligence ignorante du gouvernement des choses*" [Perkin Marsh G., 1965 (1867)]. Comment expliquer la faible influence, à leur époque, de tels travaux. La connaissance était là. L'impact des activités humaines était visible depuis les révolutions agricoles et industrielles. Comment expliquer cela ?

Dans les années soixante-dix un sentiment d'insécurité diffus, mais intense, apparaît dans les pays développés [Robert P., 2001]. Les lendemains de la Seconde Guerre Mondiale ont été marqués par une planification autoritaire et la construction massive de grands ensembles. Ces nouveaux espaces étaient salubres, clairs et confortables. Mais ils étaient aussi pauvres en espaces collectifs et coupés du tissu urbain traditionnel. Dans ce creuset, se sont côtoyées différentes catégories sociales, réunies transitoirement par une même crise du logement. Là, s'est développé un sentiment croissant de déshumanisation, cristallisant dans les premières demandes relatives à la qualité de vie qui déboucha sur les premiers mouvements environnementalistes [Donzelot J., 1999]. De nombreux bouleversements ont accompagné cette sensibilité nouvelle. Ils s'y sont greffés pour former un terrain particulièrement anxiogène : chocs pétroliers, accroissement du chômage et des sentiments xénophobes, forte inflation, disparition de repères familiaux et sociaux traditionnels.

Dans ce contexte, un véritable "droit à la sécurité humaine" s'instaure. Il préconise l'élimination de toute menace quelle que soit sa nature : chômage, criminalité, pollution, etc. Les signes annonciateurs de "catastrophes" environnementales prennent un caractère de gravité particulière, car ils se combinent aux contestations radicales de l'époque qui firent initialement leur fond de commerce de la peur en mêlant des faits avérés (risque de pénurie des ressources non-renouvelables, pollution des eaux, etc.) à des dogmes (culte de la "toute-bonne nature", etc.).

Dès 1983, états et organisations internationales canalisent les inquiétudes des populations urbaines des pays industrialisés de l'époque, mais dans une perspective beaucoup plus

pragmatique : le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (PNUED) reprend à son compte la notion d'écodéveloppement [Sachs I., 1991] du sommet de la Terre de Stockholm de 1972 —concilier contraintes environnementales, justice sociale et efficacité économique— en confiant à une Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) la tâche de répondre à la question suivante : comment faire reculer les inégalités et la pauvreté sans détériorer le milieu légué aux générations futures ? Sa réponse, délivrée en 1987 dans le célèbre rapport *Our Common Future* préconise un nouveau type de développement, nommé *sustainable development*, traduit maladroitement —sinon innocemment— en Français par "développement durable" [Brundtland G. H., 1989]. Ce rapport justifie l'interdépendance entre sphères économique, sociale et environnementale par des préoccupations de sécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale et personnelle.

1. Principe de précaution et instrumentalisation des peurs.

En 1992, la déclaration finale du sommet de la terre de Rio, où le développement durable est intronisé sur la scène internationale, affirme qu'*"il est nécessaire de limiter, d'encadrer ou d'empêcher certaines actions potentiellement dangereuses sans attendre que ce danger soit scientifiquement établi de façon certaine"*, fondant ainsi le principe de précaution selon lequel il est préférable de s'abstenir d'agir lorsque les conséquences d'une action peuvent être "graves" et "irréversibles". Mais ce principe soulève nombre de questions : Comment identifier la probabilité d'occurrence des risques et sa gravité lorsqu'il est indéterminé ? D'ailleurs, au moment d'une décision qui engage la collectivité, comment déterminer les "meilleures" combinaisons alors que les tiers absents (par leur absence, précisément) ne peuvent rien dire de leurs attentes ?

S'il est bien un aspect du développement durable où les ambiguïtés du couple sécurité-insécurité sont immédiatement perceptibles, c'est bien le principe de précaution. Derrière lui, se dissimule souvent l'idée que tout risque encouru ne présentant pas un gain personnel direct est indu. Ce principe est donc invoqué à la manière d'un épouvantail par tel ou tel groupe d'intérêt dès l'instant où il concerne un environnement de proximité.

La peur est donc un élément important à prendre en considération dans le développement durable : rumeurs et phobies, méfiance des populations à l'égard des décisions, quelles qu'elles soient, manipulation des craintes par les acteurs pour faire adopter leurs priorités sans critique. Un phénomène d'autoprotection face à toute innovation vécue comme l'expression de la "*force brutale*" d'une élite se répand dans nos sociétés.

Il est essentiel, pour comprendre la dynamique et les enjeux de la peur, de prendre en compte son ambivalence : à la fois émotion primitive physiologique et construction théorique complexe [Rey H., 1996]. Elle est impliquée dans nombre de comportements : fuite devant les dangers réels, la crainte de dangers imaginaires. Comme telle, elle est sujette à une variabilité culturelle, comme toute autre expérience émotionnelle et corporelle. La peur mobilise à la fois une dimension individuelle en tant qu'expérience intime, et collective, partagée avec d'autres dans l'espace public. Car les peurs sont mises en scène socialement. Elles délivrent des informations sur les représentations et les valeurs de nos contemporains : rapports de générations, rapports de genre, rapport à l'environnement, etc. Dans la peur du bioterrorisme, des maladies contagieuses, de la

folie, des diverses contaminations de la contagion de maladies inconnues et à-venir, de quelle forme de rapport à l'autre s'agit-il ? Il est troublant de constater que, dans nos sociétés, ces peurs vont de pair avec une mise à distance de l'autre.

Par ailleurs, nos sociétés semblent développer une sorte d'"addiction à la peur" au sein d'un univers aseptisé [Le Breton D., 2000]. La recherche de sensations fortes devient la règle pour une intensification du rapport au monde ou pour une affirmation de soi. On "*joue à se faire peur*". Le principe de précaution offre un riche terrain à de tels comportements, où la moindre rumeur confortée par la méfiance à l'égard des décideurs ("on" nous cache tout), déclenche de véritables paniques. À l'inverse, la peur débouche également sur des pratiques d'évitement tout à fait utiles : provoquant une prise de conscience et un calcul de risques qui serviront de moteur à des démarches de protection ou de prévention.

Facteur de troubles, mais aussi de régulation, la peur constitue donc une ressource au cœur du développement durable, en ce qu'elle est culturellement construite autour du couple sécurité-insécurité [Zarka V. C., 1995]. Notons incidemment que le terme de "sécurité" est très récent, puisqu'il n'apparaît en français qu'au 13^e siècle et ne devient usuel qu'au 18^e. Sa définition (protection physique et psychologique, emploi, stabilité familiale et professionnelle). Il varie avec le temps et les sociétés en harmonie avec l'évolution des peurs. De nombreuses questions peuvent être posées sur le *hiatus* entre peur et danger réel. Un fumeur peut accepter le risque élevé de cancer au regard du plaisir qu'il tire de ses cigarettes ou un automobiliste le risque élevé d'accident au regard des possibilités que lui offre son véhicule, mais le risque d'être contaminé lors d'une opération chirurgicale ou par de la nourriture, même infiniment plus faible est perçu comme intolérable. Ces questions sont au cœur du développement durable, en ce qu'elles en déterminent enjeux, écueils et opérationnalité.

L'efficacité d'une politique de gestion durable réside en grande partie dans son acceptabilité : question éminemment subjective et rarement désintéressée [Fischhoff B., Lichtenstein S., Slovic P., Derby S., Keeney R., 1981]. En effet, la durabilité cherche à créer les conditions d'une solidarité à la fois actuelle et intergénérationnelle qui ne va pas de soi : les logiques purement utilitaristes, au sens où seule l'expérience immédiate désigne ce qui est utile donc "bon", est un biais fréquent. L'attitude des populations européennes vis-à-vis de leurs déchets est révélatrice de cela, comme l'illustre une enquête sur le comportement des habitants vis-à-vis des ordures ménagères à Maurepas, dans les Yvelines [Jolivet P., 1999]. Préserver l'environnement consiste surtout à ne pas être entouré de déchets. Ce qui renvoie au statut du déchet dans la société. Ordures et désordre vont de pair. Une des personnes enquêtées affirme : "*je traverse une zone de terrain remplie d'ordures, à ciel ouvert, c'est vraiment la pagaille*". Tout se passe comme s'il suffisait de faire disparaître poubelles et ordures pour que la pollution disparaisse avec eux.

2. *Quels territoires pertinents pour l'action ? Le biais de la durabilité importé.*

L'environnement, loin d'une transcendance s'imposant d'elle-même, est construit par les sociétés. L'Homme se fait une représentation des écosystèmes qu'il habite et la nomme "environnement" à partir des usages dont ses ressources sont l'objet (prélèvements (utilisation de l'air, des eaux, des minéraux), apports (pollution), modifications de structure (habitat, transports)) [Arnould P.,

Simon L., 2007]. Il convient donc, préalablement à la mise en place de toute politique de développement durable, de définir avec les populations concernées ce qui constitue leur "bon" environnement [Mancebo F., 2006-1]. Définition pour laquelle le sentiment d'insécurité l'égard des incertitudes de l'avenir joue un rôle majeur.

En ville, où les contraintes d'environnement tendent à être cumulatives, leur traduction en nuisances est révélatrice des relations que ses habitants entretiennent entre eux et avec leur milieu de vie. Jamais elles n'ont joué un rôle aussi grand qu'aujourd'hui dans la dynamique des territoires urbains. Il suffit d'un soupçon, d'une rumeur, d'une statistique défavorable, pour que le prix du mètre carré chute brutalement. On peut citer l'ancien site des usines Kodak à Vincennes. Par suite de l'apparition de trois cas de cancers entre (deux leucémies et un rhabdomyosarcome) 1995 et 1999 chez des enfants scolarisés dans un établissement construit sur l'ancien site, la rumeur s'est répandue que le sol était contaminé. Malgré plusieurs expertises montrant l'absence de métaux lourds ou de produits dangereux, le coût du foncier s'est effondré [Inserm, 2002]. D'ailleurs, la répartition spatiale de "nuisances" est souvent calquée sur celle de la pauvreté. À Brisbane, par exemple, les logements sont distribués à flanc de colline selon un même gradient, à la fois social et d'exposition aux risques : plus les revenus sont élevés, moins les maisons sont inondables. À Los Angeles, à quelques kilomètres au sud de Beverley Hills, Santa Monica ou Malibu, la zone de SELA (South East Los Angeles), où vivent essentiellement des immigrants d'Amérique latine, concentre sur un pour cent de l'espace urbain 20 % des industries à risque : l'exposition à la pollution y est selon les domaines, 10 et 25 fois plus forte que dans la moyenne de l'agglomération [Theys J., 2000].

Cela pose la question des territoires pertinents de l'action et, à l'inverse, de la durabilité importée [Pearce D., Markandya A., Barbier E. B., 1989]. Il y a durabilité importée lorsqu'un territoire garantit la durabilité de son développement au détriment d'autres territoires : transfert des pollutions ou d'activités polluantes, achat sous-évalué de ressources naturelles, etc. Le territoire concerné ne respectant alors qu'en apparence les conditions de la durabilité. Ainsi, qu'en est-il de la prise en compte des pollutions transfrontières dans le cadre d'un territoire nécessairement borné [Mäler K. G., 1990]. Par pollutions transfrontières, on entend généralement les pollutions globales telles les pluies acides, les émissions de gaz à effet de serre ou des gaz produisant une altération de la couche d'ozone stratosphérique. Il convient pourtant aussi d'y inclure des pollutions régionales de sources localisées. Tel est le cas de la contamination par la *Société des Mines de Potasse d'Alsace* (SMDPA), longtemps au premier rang des contentieux environnementaux entre la France et les Pays-Bas. La Hollande accuse SMDPA de déverser dans le grand canal d'Alsace puis dans le Rhin des rejets salins (sulfates, ammonium, chlorures) susceptibles de détruire la flore et la faune aquatique. Cela empêche l'utilisation des eaux du Rhin à des fins alimentaires ou agricoles et favorise la corrosion des réseaux d'alimentation d'où un coût économique non-négligeable. Malgré un arrêté du tribunal administratif de Strasbourg du 3 août 1989 [Greffes du tribunal administratif de Strasbourg, requête du 27 décembre 1988 n° 851798] donnant raison aux Hollandais, les activités de MDPa se sont poursuivies sans modification majeure, en l'absence d'un cadre permettant d'arbitrer les niveaux acceptables pour la pollution saline du fleuve. Seule la cessation d'activités des SMDPA permet de clore le litige. Les territoires pertinents de l'action tendent donc à diverger selon la sphère du développement durable à laquelle l'on s'intéresse. L'espace fonctionnel et d'emploi d'un pôle industriel ne coïncide pas avec le territoire géographique des nuisances environnementales physico-

chimiques, atmosphériques et hydrographiques qui en résultent [Commissariat Général du Plan, 1992].

La notion de durabilité importée montre bien le décalage qui existe dans le développement durable, entre ce que l'on pourrait nommer *l'espace des problèmes* et ce que l'on pourrait nommer *l'espace des réponses*. Il n'existe de durabilité réelle que dans une délimitation territoriale suffisamment large. Même lorsqu'un appel massif à la durabilité importée conduit à des catastrophes telles qu'il est nécessaire de refonder les politiques d'aménagement, celles-ci finissent par jouer sur la durabilité importée. Ainsi, après le séisme dévastateur de 1985, les aménageurs de l'agglomération de Mexico tentent d'intégrer les risques dans de nouvelles politiques urbaines. En 1997 un nouveau *Plan General de Desarrollo Urbano* (Plan Général de Développement Urbain) voit le jour. Mais l'efficacité de la démarche est largement hypothéquée par le fait que seuls les centres historiques, touristiques et résidentiels sont l'objet de toutes les attentions. Différence de traitement qui engendre de redoutables effets pervers, et annihile *in fine* les efforts de cette nouvelle politique [Mancebo F., 2007].

3. Arbitrages entre information fonctionnelle et régulatrice : la place des catastrophes.

Selon le principe dit d'équité intergénérationnelle, au cœur du développement durable, il importe de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Qu'est-ce à dire sinon placer la question de la résilience des sociétés —leur capacité d'adaptation à des perturbations— au cœur du développement durable. Celle-ci dépend *in fine* de l'arbitrage entre deux types d'informations [Raffestin C., 2006] :

-L'information fonctionnelle qui intéresse la mise en valeur des ressources territoriales et fonctionnement des systèmes territoriaux ; systèmes de normes techniques, connaissances scientifiques opératoires, référents culturels, qui permettent de transformer notre environnement et d'en exploiter les ressources.

-L'information régulatrice dont le but est de corriger l'information fonctionnelle et d'anticiper des réponses "adaptatives" viables. Elle concerne la pérennité du système territorial concerné. Elle est composée de valeurs, de codes et de réseaux sociaux, de la mémoire des sociétés, mais aussi de la transposition analogique d'événements ayant déjà eu lieu "ailleurs" ou de connaissances acquises (simulations, études prospectives, modélisations). Sans information régulatrice, une société est condamnée à se détruire ainsi que le montre l'histoire de civilisations disparues parce qu'elles n'ont pas consenti les coûts de la connaissance.

Risques, catastrophes et développement durable tissent une trame complexe rendant intelligibles les stratégies d'acteurs [Burton I. Kates R. White G. 1978]. Il existe, certes, des phénomènes naturels (séismes, cyclones, etc.) qui n'ont pas pour cause l'action humaine, même si leur intensité ou leur fréquence peut en être affectée. Par contre, leurs effets catastrophiques dépendent directement de la manière dont les hommes aménagent leur espace de vie ou plus exactement du risque qu'ils acceptent de prendre volontairement ou non : choix historique de fonder la ville là plutôt qu'ailleurs, choix individuels cumulatifs d'y habiter, choix sociétaux et institutionnels d'urbanisation [Mancebo F., 2006-3]. Une catastrophe "naturelle" est donc, fondamentalement,

une catastrophe "humaine" en ce qu'elle résulte de choix d'exposition [Jeudy H. P., 1990]. On peut considérer, en première approche, qu'un phénomène naturel se transforme en catastrophe humaine lorsque l'information régulatrice est sacrifiée. Comme le cyclone Katrina à la Nouvelle-Orléans l'a mis en évidence [Mancebo F., 2006-2]. Elle l'est parfois pour d'excellentes raisons, lorsque les données manquent, mais le plus souvent pour des raisons moins avouables : d'une part, dans les sociétés humaines, la satisfaction immédiate des besoins l'emporte, car l'information régulatrice coûte dans l'immédiat et ne rapporte que dans le futur ; d'autre part, les désastres sont toujours suivis de reconstructions [Monday J. L., 2002]. Les arbitrages sur la place et la nature des informations fonctionnelle et régulatrice s'expriment dans deux grandes écoles.

Les tenants d'une durabilité faible considèrent que les biens naturels n'ont que la valeur des services qu'ils rendent et non une valeur d'existence [Solow R. M., 1993]. Dans cette optique, le progrès technologique est censé générer en permanence des solutions concrètes aux défis environnementaux posés. Le rapport entre générations s'exprime donc ici comme dans une sorte de marché. Chaque génération a le droit de se favoriser un peu par rapport à la suivante et faire un certain taux d'escompte par rapport à toutes les générations futures [Faucheux S., Nicolai I., 1998]. L'information régulatrice recouvre, ici, la recherche des solutions techniques du futur.

Les tenants d'une durabilité forte considèrent, eux, que certaines actions humaines peuvent conduire à des irréversibilités graves : il existe donc un capital naturel critique à préserver [Daly H., 1998]. Les décisions doivent donc viser la préservation *a priori*, y compris pour des raisons utilitaristes. La durabilité forte repose sur le principe suivant : afin de limiter la dégradation qualitative et quantitative du capital naturel, il faut restreindre les quantités de matière et d'énergie extraites de la biosphère [Von Weizsäcker E.U., Lovins A.B., Lovins L.H., 1997]. L'information régulatrice recouvre, ici, la mise au point de systèmes d'alerte, de contrôles et de procédures conservatoires.

La tentation est grande de considérer ces deux acceptions comme les deux pôles d'une même ligne directrice. Comme s'il existait un gradient de durabilité entre les deux. Les termes mêmes —"faible" ou "forte"— contribuent à entretenir cette illusion. En réalité, il y a une véritable fracture conceptuelle. Les tenants de l'une et de l'autre ne parlent pas du tout de la même chose. La durabilité faible est insuffisante parce qu'elle n'attribue pas de valeur intrinsèque à l'environnement alors qu'il a une valeur en soi, ne serait-ce que parce qu'une partie de la société humaine au moins l'apprécie et préfère qu'il soit protégé. Mais, la durabilité forte ne résout pas toutes les difficultés pour autant en donnant une expression dogmatique du développement durable [Brunel S., 2004]. L'environnement est dynamique. Sa transformation par l'homme est inévitable. Certaines ressources seront inutiles demain.

Conclusions.

Un développement durable réellement opérationnel, suppose d'intégrer les relations de tous ordres qui lient les hommes à leur cadre d'existence. Il s'agit d'inscrire les politiques de développement durable dans des territoires d'action pertinents et clairs. Cela conduit à examiner comment le réel est perçu, exprimé puis inséré dans des stratégies collectives.

L'analyse de catastrophes offre un angle d'attaque intéressant en révélant le mode d'appropriation

de l'environnement par les sociétés, via la place accordée à l'information régulatrice et le type de durabilité retenue. Il convient de rappeler que, bien avant son utilisation en aménagement ou en économie, l'origine du terme développement est biologique. En ce sens, le développement n'est jamais que le moment heureux de l'expansion de l'être dans un contexte qui demeure essentiellement tragique, car au bout du chemin viennent la vieillesse et la mort. Insister sur le moment du développement plutôt que sur son appropriation territoriale entretient implicitement l'espérance d'une amélioration continue et d'une vie infinie : idée doublement illusoire.

Dès, lors toute politique de développement durable qui ne tient pas compte des représentations collectives, des rumeurs, de rapports de force et des travers du moment, en ce qu'ils sont humains, justement, court tout droit à l'échec. La meilleure politique est inutile si elle reste lettre morte. Sa faisabilité est donc une question aussi importante que ses objectifs. Cela pose la question du devenir de politiques de développement durable visant à corriger un mode de développement souvent confondu avec un mode de croissance. Si l'on porte attention aux signaux que nous livrent les différentes crises de la période actuelle, le vrai problème n'est ni celui de la production, ni celui des écosystèmes. Il est celui de la place de chacun dans une société complexe.

Bibliographie.

Arnould P., Simon L., 2007, *Géographie et enjeux environnementaux*, Belin, Paris

Brundtland G. H., 1989, *Notre Avenir à Tous*, rapport de la commission mondiale sur l'Environnement et le Développement, Les Editions du Fleuve, Paris (traduction française de *Our Common Future* (1987)).

Brunel S., 2004, *Le développement durable*, Que sais-je ? PUF, Paris

Burton I., Kates R., White G., 1978 *The Environment as Hazard*, Oxford University Press, New York.

Commissariat Général du Plan, 1992, *Croissance et environnement : les conditions de la qualité de la vie, préparation du XIe plan*, La documentation française, Paris.

Daly H., 1998, "Reconciling Internal and External Policies for Sustainable Development", In Dragun A. K., Jacobson K. M., *Sustainability and Global Economic Policy*, Elgar, Cheltenham.

Donzelot J., 1999, "La nouvelle question urbaine", *Revue Esprit*, n° , Paris.
Faucheux S., Nicolaï I., 1998]

Fischhoff B., Lichtenstein S., Slovic P., Derby S., Keeney R., 1981, *Acceptable risk*, Cambridge University Press, New York.

INSERM, 2002, *Analyse d'un agrégat de cas de cancers dans l'école Franklin Roosevelt de Vincennes*, Rapport final, Institut National de Veille Sanitaire, Paris.

- Jeudy H. P., 1990, *Le désir de catastrophe*, Collection Résonances, Aubier, Paris.
- Jolivet P., 1999, "Le consommateur et le citoyen : enquête sur le comportement de rejet de déchets des ménages", *Journées Economie de l'Environnement*, Strasbourg.
- Le Breton D., 2000, *Passions du risque*, Editions Métailié, Paris.
- Mäler K. G., 1990, " International Environmental Problems ", *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 6, n°1, p. 80-108, Oxford.
- Mancebo F., 2007, "Sisyphé au Mexique : risques, représentations et politiques urbaines à Mexico", numéro *Gestion du risque et dispositifs d'alerte*, Revue de Géographie Alpine (en cours).
- Mancebo F., 2006-1, *Le développement durable*, Collection U, Armand Colin, Paris
- Mancebo F., 2006-2, "Du risque "naturel" à la catastrophe urbaine : Katrina", *Vertigo - La revue Electronique en Sciences de l'Environnement*, vol. 7, n° 1, UQAM, Montréal.
[http://www.vertigo.uqam.ca/vol7no1/art2vol7no1/vertigovol7no1_mancebo.pdf]
- Mancebo F., 2006-3, "Des villes sous influence. Gestion des risques et des catastrophes : des représentations à l'action", *Vues sur la Ville – Dossier risque et développement urbain durable*, n° 16, Institut de Géographie, Université de Lausanne, Iris-Ecologie éditeur, Lausanne.
[http://www.unil.ch/webdav/site/igul/shared/Vues_sur_ville/No%2016-2006.pdf]
- Monday J. L., 2002, "Building Back Better, Creating a Sustainable Community After Disaster", *The national hazard informer*, n° 3, University of Colorado, Boulder.
- Pearce D., Markandya A., Barbier E. B., 1989, *Blueprint for a Green Economy*, Earthscan Publication, Londres.
- Perkin Marsh G., 1965 (1867), *Man and Nature : Or Physical Geography as modified by human action*, Jon Harvard Library, Belknap Press, Cambridge.
- Raffestin C., 2006, *Catastrophes naturelles ou catastrophes humaines*, journées du réseau international "Alerte en milieu urbain" (mars 2006), UMR PACTE, Grenoble
[<http://www.pacte.cnrs.fr/Recherche/Alerte>].
- Rey H., 1996, *La peur des banlieues*, Presses de Sciences Politiques, Paris.
- Robert P., 2001, "Les origines sociales de l'inquiétude sécuritaire", *La Recherche*, n° 343, pp. 65-69, Paris.
- Sachs I., 1993, *L'écodéveloppement, Stratégies de transition pour le 21^e siècle*, Syros, Paris.
- Solow R. M., 1993, "Sustainability : An Economist's Perspective", *Economics of the Environment*, Norton and Company, New York.
- Theys J., 2000, "Quand inégalités sociales et inégalités écologiques se cumulent. L'exemple du

"SELA", Note du CPVS, n° 13, MELT-DRAST.

Von Weizsäcker E.U., Lovins A.B., Lovins L.H., 1997, *Facteur 4 : deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources*, Rapport au Club de Rome. Zarka Y. C. (1995), *Hobbes et la pensée politique moderne*, PUF, Paris.